

## Prise de position

Le journal Camerounais [Ecomatin](#), le 16 juin 2021, a publié un article se référant à une publication du journal Néerlandais de [Volkskrant](#) au sujet de la Socapalm et à un rapport publié le 4 mars 2021 par L'ONG Milieudéfensie concernant la certification RSPO. L'article ne fait que reporter les propos tenus par l'ONG ou le journal néerlandais et reprend toutes les accusations faites sans apporter de preuves factuelles.

Cette fois encore, alors que s'annonce l'assemblée générale de la Socapalm, de nouvelles publications tentent de semer le doute sur les pratiques de gestion responsable de l'entreprise camerounaise et du Groupe Socfin en se basant sur des accusations graves non démontrées et non étayées. La Socapalm regrette que le journal ECOMATIN, journal Camerounais, ne se soit pas rapproché d'elle en amont de sa publication afin de vérifier les propos avancés par de Volkskrant et Milieudéfensie et d'assurer ainsi une information équilibrée et vérifiée à ses lecteurs.

Nous tenons donc à clarifier la situation en apportant les précisions suivantes sur le secteur ainsi que sur la gestion responsable dont fait preuve la Socapalm dans ses opérations :

La Socapalm est une société de droit Camerounais, détenue majoritairement par le Groupe Socfin (67,46%), puis par l'Etat du Cameroun (22,36%) ainsi que les petits porteurs Camerounais via la Bourse des Valeurs de l'Afrique Centrale (10,18%).

**Respecter son engagement contractuel envers l'État camerounais ainsi qu'entretenir des relations de bon voisinage avec les communautés vivant au sein et autour des plantations est primordial pour l'entreprise.** La Socapalm exploite des terres mises à disposition par l'État du Cameroun dans le cadre d'un bail emphytéotique de 60 ans. Il ne peut donc s'agir d'un quelconque accaparement.

A la reprise, au 30 juin 2000, la superficie au bail était de 78 529 hectares et celle-ci a été revue en 2005 et une surface de 20 785 ha a ainsi été restituée à l'État du Cameroun. Depuis plus de deux ans, afin de clarifier la situation foncière, objet de certaines tensions et éviter tout malentendu, un état des lieux de la concession a été lancé, en collaboration étroite avec l'État, au travers des services locaux du cadastre, ainsi qu'avec les communautés riveraines concernées. Cet inventaire, à l'initiative de la Socapalm, est mené sur l'ensemble de ses plantations, et nécessite dans certains cas, la pose ou la densification de bornes limitant la concession. Cet inventaire permettra de :

- ⇒ Clarifier les situations d'éventuels empiètements de l'entreprise hors concession et d'intrusions - occupations illégales de tiers dans la concession ;
- ⇒ Améliorer les relations de bon voisinage entre les communautés et la plantation ;
- ⇒ Réduire les surfaces au bail liant la Socapalm et l'État, et pour lequel la Socapalm paie un loyer annuel.

Pour permettre la réalisation du projet, une commission en charge de l'examen de la situation foncière a été mise sur pied au ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières ; elle a pour objectif de nous assister dans nos démarches et d'effectuer des visites de terrain si nécessaire.

Nous constatons tous que nous faisons face à une croissance démographique forte mais nous tenons à rappeler que le légitime propriétaire des terres étant l'État du Cameroun, il est le seul à pouvoir statuer sur la mise à jour des limites des concessions et décider d'une rétrocession aux communautés.

**La Socapalm applique une politique de tolérance zéro concernant toutes formes d'abus, et ce, que ce soit au sein de ses effectifs ou au sein des équipes des sous-traitants et d'intérimaires ou des équipes chargées de la sécurité.** En effet, la Socapalm s'y oppose fermement et a mis en place une série d'actions :

- ⇒ Mise en place d'un système de gestion des plaintes internes et externes ;
- ⇒ Création d'une structure et affectation d'effectifs dédiés aux relations avec les communautés riveraines ;

- ⇒ Mise en place des comités genres qui constituent un forum de discussion pour les sujets liés aux discriminations et aux harcèlements sexuels ;
- ⇒ Sensibilisations régulières des travailleurs, des communautés et des sous-traitants (dont les équipes en charge de la sécurité font partie), sur les politiques et les systèmes de gestion des plaintes.

Ces actions sont encadrées par les politiques suivantes :

- ⇒ Politique sur le respect des Droits de l'Homme ;
- ⇒ Politique concernant le harcèlement sexuel et les autres types de harcèlement et de violence en milieu de travail ;
- ⇒ Politique concernant le travail forcé et issu de la substitution de contrat, et les travailleurs migrants et temporaires ;
- ⇒ Politique de liberté d'association et de négociation collective.

En 2019, la commission Nationale des droits de l'Homme a effectué une mission de contrôle au sein de la Socapalm et leur rapport n'a relevé aucun abus ni atteinte aux Droits de l'Homme.

De plus, au vu des allégations récurrentes de harcèlement sexuel et de viol, cette problématique a fait l'objet d'un audit spécifique de la part des auditeurs de SCS Global Services lors des audits de certifications des deux premières plantations ; durant cet audit spécifique, aucun élément n'a pu démontrer ces allégations.

L'Entreprise encadre également ses activités par tous les dispositifs légaux disponibles, entre autres : la Socapalm relève du secteur agricole et applique la « Convention Collective Nationale de l'Agriculture et Activités Connexes » et, elle a également négocié un « accord d'entreprise » avec ses travailleurs accordant d'autres avantages qui complètent le dispositif de la Convention Collective.

**Tous les sites industriels de la Socapalm sont en cours de certification RSPO. Cette certification assure une production durable de l'huile de palme.** Ses principes et critères contribuent à minimiser l'impact négatif que la culture du palmier à huile pourrait avoir sur l'environnement grâce à l'engagement zéro déforestation mais aussi en assurant le respect des droits des employés et des communautés vivant à proximité des plantations.

La Socapalm a sélectionné un cabinet d'auditeurs RSPO parmi un nombre de [bureaux d'audit de certification](#), accrédités par Assurance Services International (ASI), reconnus et renseignés par la RSPO elle-même. Ces experts ont géré leur mission de manière totalement objective et indépendante en tant que professionnels du secteur. Et, comme l'exige l'éthique de leur profession et leur mission, un nombre très important de parties prenantes a été consulté durant l'audit et plus particulièrement pour ce qui concerne le volet social. Les experts ont élaboré leur programme sans consulter la Socapalm, en toute indépendance. SCS Global service a d'ailleurs défendu sa position dans [une communication adressée à l'ONG Milieudefensie](#).

- ⇒ En parallèle, la Socapalm fait aussi l'objet de plusieurs audits annuels de la part de d'organismes de certification, de notre consultant en la matière qui nous accompagne depuis plusieurs années, et bien entendu de la part des autorités : missions du ministère de l'Environnement, de l'Industrie ou encore de l'Agriculture.

Et, contrairement à l'image donnée dans cet article, la Socapalm, filiale du Groupe Socfin au Cameroun, travaille au quotidien pour que ses activités de production d'huile de palme et de caoutchouc soient bénéfiques à tous : ses employés, les planteurs villageois et les communautés, en améliorant leurs conditions de vie. Cela fait partie intégrante de la mission que le Groupe Socfin s'est fixé : créer ou relancer le développement socio-économique à long terme des régions rurales enclavées, tout en renforçant et en protégeant les droits des communautés, leur qualité de vie et l'environnement.

**[Cliquez ici](#), pour plus d'information sur la démarche de développement durable de la Socapalm au Cameroun.**